

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **10 7 JAN. 2025**

portant nomination des membres de la commission de titularisation dans le corps d'adjoint administratif des administrations de l'Etat ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés issus de l'apprentissage, au titre de l'année 2025

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat;

Vu le décret n° 2019-544 du 29 mai 2019 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de fonctionnaires relevant du ministre de la culture à certains établissements publics ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2020-530 du 5 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités de titularisation dans un corps ou cadre d'emplois de la fonction publique des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à l'issue d'un contrat d'apprentissage;

Vu l'arrêté du 3 janvier 2025 fixant le nombre d'emplois offerts, au titre de l'année 2025, à la titularisation dans le corps d'adjoint administratif des administrations de l'État aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à l'issue d'un contrat d'apprentissage.

Arrête :

Article 1er

Monsieur Philippe Viviland, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint au chef du bureau des agents de catégories C et B, sous-direction des métiers et des carrières, service des ressources humaines du ministère de la culture est désigné en qualité de président de la commission pour la titularisation dans le corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés issus de l'apprentissage.

Sont nommés membres de cette commission :

- Madame Véronique Gilles Fabre, secrétaire administrative de classe normale, régisseuse du pôle action sociale du bureau d'action sociale, service des ressources humaines ;
- Madame Catherine Collau, attachée principale d'administration de l'Etat, responsable des ressources humaines, de la formation et du dialogue sociale de la direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Elise Jacquet, attachée principale d'administration, adjointe au chef du bureau de gestion des catégories B et C, sous-direction des métiers et des carrières, service des ressources humaines du ministère de la culture.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **07 JAN. 2025**

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,


Aude de MARTIN de VIVIES